

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 02-2023	<p>MOYENS GENERAUX MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marché n° 2022-35 : Prestation d'entretien des locaux communaux – Lot n° 2 : Salle multifonctions Arlekino et lot n° 3 : Vitrierie des locaux communaux
--------------------------------	---

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;

VU la consultation lancée par les « Services Techniques » ;

VU le résultat de l'ouverture des plis et l'analyse des offres établies par les Services ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché public de prestation de service n° 2022-35 destiné à l'entretien des locaux communaux, lot n° 2-Salle multifonctions Arlekino et lot n° 3-Vitrierie des locaux communaux, aux conditions suivantes :

LOTS	Attributaire	Montant du marché	Durée du marché
N° 2 Salle multifonctions Arlekino	ABER PROPLETE SAPHIR 8 rue Duguay Trouin 44800 SAINT HERBLAIN	4 390,40 € HT + prix unitaires	1 an à compter du 01/02/2023, reconductible 1 fois pour une durée d'1 an
N° 3 Vitrierie des locaux communaux		9 454,41 € HT + prix unitaires	

Article 2. **CHARGE** le Service "Finances - Marchés", les "Services Techniques", Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 5 janvier 2023

Par délégation du Conseil Municipal,

Xavier Bonnet

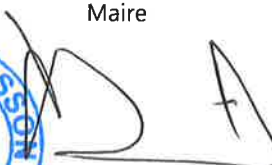
Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **12 JAN. 2023**

et affichée

le **13 JAN. 2023**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2023-35 : Prestation d'entretien des locaux communaux - Lot n.2 : Salle multifonctions Arlekino et lot n.3 : vitrerie des locaux communaux

Date de transmission de l'acte 12/01/2023

Date de réception de l'accusé 12/01/2023

de réception :

Numéro de l'acte : DEC02-2023 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20230105-DEC02-2023-CC

Date de décision : 05/01/2023

Acte transmis par : Florence GROLIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.10. marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA)